



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

conformément à l'arrêté préfectoral n°2023-257-004 du 14 septembre 2023

**Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
(Code de l'Environnement - Livre V – Titre 1er)**

**Demande d'enregistrement pour la régularisation des installations de
refroidissement de la distillerie de plantes à parfum SARL EPHREM
située sur la commune de REVEST-du-BION**

PÉTITIONNAIRE : SARL EPHREM représentée par Monsieur Rudy Usseglio

SIÈGE SOCIAL : La GREPPE – 04150 REVEST-du-BION

OBJET DE LA DEMANDE

Demande d'enregistrement en vue de la régularisation des installations de refroidissement de la distillerie de plantes à parfum SARL EPHREM située n° 3 810 route de Saint-Trinit – 04150 REVEST-du-BION, parcelles 98, 558, 559, 560, 561 et 562 de la section E du cadastre.

La SARL EPHREM souhaite régulariser l'enregistrement du système de refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air qui dépasse le seuil de la déclaration avec une puissance de 3 000 kW.

ACTIVITÉ RÉPERTORIÉE ENTRE AUTRES SOUS LA RUBRIQUE :

2921-1-a : Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle.

L'activité concernée est soumise au régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 2921-1-a de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relative à la puissance thermique évacuée maximale étant supérieure ou égale à 3 000 kW.

L'installation permet de produire aux alentours de 180 tonnes d'huile équivalent lavandin par an.

DURÉE de la CONSULTATION du PUBLIC

**de lundi 9 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023 inclus
(4 semaines)**

CONSULTATION DU DOSSIER et RECUEIL DES OBSERVATIONS

Le public pourra prendre connaissance du dossier durant toute la durée de la consultation aux jours et heures d'ouverture de **la mairie de Revest-du-Bion**.

Le lundi, mercredi et vendredi de 8h00 à 12h00

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet **à la mairie de Revest-du-Bion.**

Les observations peuvent également être adressées par courrier à la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence - Direction de la Citoyenneté et de la Légalité - Bureau des Affaires juridiques et du Droit de l'Environnement - 8 rue du Docteur Romieu - 04016 DIGNE les BAINS CEDEX.

ou par voie électronique à l'adresse suivante : pref-icpe@alpes-de-haute-provence.gouv.fr en mettant l'objet : Distillerie EPHREM, **avant la fin du délai de consultation du public.**

La personne responsable du projet est Monsieur Rudy USSEGLIO, Gérant de la SARL EPHREM
Tél : 06 20 07 03 24 - Courriel : rudy.usseglio@gmail.com auprès de qui des informations peuvent être demandées.

AUTORITÉ COMPÉTENTE ET DÉCISION

Le Préfet des Alpes de Haute Provence est l'autorité compétente pour prendre à l'issue de la consultation, par voie d'arrêté préfectoral une décision relative à cette demande :

- soit une décision d'enregistrement avec application des prescriptions ministérielles,
- soit un refus d'enregistrement motivé,
- soit une décision d'enregistrement, avec des prescriptions particulières complétant, renforçant ou aménageant les prescriptions générales fixées par arrêté ministériel. Dans ce cas le dossier sera examiné par le Conseil Départemental de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST).